

## INVITATION À LA PROJECTION D'UN FILM

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, jusqu'à présent, le CRTC n'a pas jugé bon d'intervenir, bien qu'on le lui ait demandé à plusieurs reprises; on le lui demande depuis plusieurs mois. Je peux garantir à la Chambre que mon parti serait disposé à favoriser l'adoption rapide d'un projet de loi tendant à modifier la loi. Nous pouvons modifier la loi, le CRTC peut modifier les règlements.

Le ministre assistera-t-il à la projection d'un film sur ce que le réseau Playboy offre actuellement aux États-Unis, qui se tiendra à l'Édifice de l'Ouest, à 3 h 30? J'ai invité tous les députés et les journalistes à voir ce film parce qu'il prouve qu'il ne s'agit pas simplement de films pour adultes, de films érotiques, mais bien de films où les femmes sont terriblement exploitées, où elles sont victimes d'une grande cruauté et d'une grande brutalité.

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Madame le Président, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont montré que ce problème les préoccupait beaucoup. J'en ai rencontré plusieurs hier soir; je sais qu'ils partagent les inquiétudes du député et qu'ils comptent assister à la projection cet après-midi.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

## ON DEMANDE DES MODIFICATIONS CONCERNANT LE RACOLAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, la Cour suprême du Canada a rendu aujourd'hui un jugement, dans l'affaire Westendorp, qui invalide le règlement de la ville de Calgary visant le racolage en vue de la prostitution. Dans ce jugement, le juge en chef du Canada indique clairement qu'en vertu de la constitution actuelle, les municipalités, de Halifax à Vancouver, ont une marge de manœuvre extrêmement restreinte dans leur lutte contre le racolage. Il semble donc qu'à la suite de ce jugement ce soit maintenant au gouvernement fédéral de jouer. Le ministre est-il prêt à proposer des modifications au Code criminel qui rendraient leur efficacité aux lois qui existent contre le racolage en vue de la prostitution?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame le Président, le député se souvient sans doute, puisqu'il a appuyé la motion, que la question a été renvoyée l'an dernier au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui doit présenter ses conclusions au gouvernement. Bien entendu, nous attendons avec impatience ces recommandations. Nous espérons que le règlement municipal de la ville de Calgary serait maintenu; nous ne lui avons d'ailleurs pas fait opposition. La décision ayant été rendue aujourd'hui, j'ai demandé à mes collaborateurs de chercher un moyen de déléguer aux municipalités qui le désirent ce type de pouvoir ou de mettre à leur disposition un type de contrôle de l'utilisation de la voie publique.

## Questions orales

## LA DÉFINITION DE RACOLAGE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, le ministre aura appris de ses collègues libéraux que le comité permanent n'est pas parvenu à une conclusion bien nette. Un seul député de son parti, celui de Sarnia, est en faveur de modifications au Code criminel. Le Nouveau parti démocratique est en faveur d'une légalisation de la prostitution. Nous avons prévu la décision et nous avions dit que nous désirions des modifications au Code criminel.

Le ministre ne peut plus fuir ses responsabilités. Je voudrais savoir s'il est prêt à proposer des modifications qui définiraient le racolage, et viseraient les clients aussi bien que le ou la prostituée, puisqu'il n'y a aucune raison de faire une différence entre les sexes, et redéfiniraient l'expression «voie publique». Le ministre est-il prêt à prendre maintenant des mesures pour aider les municipalités?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame le Président, je trouve étrange que le député, qui doit, en tant que membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques, participer à la préparation de recommandations, nous demande de prendre une décision avant que le comité n'ait donné son avis. Jusqu'à présent, le comité n'a pas présenté de rapport. Il est peut-être exact que ses membres ont des points de vue extrêmement divers, mais c'est le cas de la population en général, madame le Président, et c'est précisément pour cela que nous avons demandé au comité de nous soumettre son point de vue: c'est sa responsabilité et non la nôtre.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE

## L'INCIDENCE DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT SUR L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Le ministre n'est pas sans savoir que l'industrie pétrochimique est actuellement en proie à de graves difficultés. Il sait également que cette industrie ne consomme que 5 p. 100 de la production totale de pétrole et de gaz au Canada, mais qu'elle en multiplie la valeur par 27 sous forme de produits finis. Le ministre est-il au courant des difficultés qui persistent, et notamment du fait que la politique fiscale appliquée par le gouvernement fédéral impose à ces entreprises un fardeau fiscal qui dépasse déjà le niveau que l'on prévoyait pour 1985, empêchant plusieurs de ces entreprises d'être concurrentielles? S'il est au courant de ces faits, que compte-t-il faire à ce sujet?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, c'est habituellement le ministre de l'Industrie et du Commerce qui répond aux questions portant sur l'industrie pétrochimique, mais il y a dans mon ministère un service qui s'occupe de ce secteur. Je suppose que tout ce que je puis dire pour le moment c'est que le gouvernement étudie le problème. Il s'agit d'un problème épineux, nous en sommes conscients.